

Enseignement supérieur – Études en médecine et en dentisterie

## 641 candidat·e·s ont réussi le 1<sup>er</sup> examen d'entrée en médecine et dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles

**Au terme de la délibération du 1<sup>er</sup> examen d'entrée aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, 18,47 % des participant·e·s à l'épreuve, qui s'est déroulée le 8 septembre 2017 dans 3 palais de Brussels Expo, ont été proclamé·e·s lauréat·e·s par le Jury. Les candidat·e·s peuvent prendre connaissance de leur succès ou non à l'épreuve via leur compte en ligne. Ils peuvent également y consulter leurs résultats détaillés et, pour les 641 lauréat·e·s, télécharger l'attestation de réussite qui leur permettra de finaliser leur inscription en médecine ou en dentisterie.**

Le premier examen d'entrée aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles a été délibéré par le Jury. La participation et les résultats pour les candidat·e·s ayant présenté l'épreuve, organisée en vue de l'année académique 2017-2018, ont été définitivement validés à cette occasion.

### 2/3 sont des candidates

Sur les 4 080 inscrit·e·s, **3 473 candidat·e·s se sont présenté·e·s** le 8 septembre à Brussels Expo, dont 3 471 ont pris part à l'ensemble de l'épreuve. Parmi elles et eux, **587 étaient non-résident·e·s**.

Les effectifs comptaient aussi **2 fois plus de candidates que de candidats**, les premières représentant donc plus de 2/3 des participant·e·s, une tendance marquée, également observable en Communauté flamande.

L'examen évaluait les compétences des candidat·e·s dans **4 matières scientifiques** (chimie, biologie, physique et mathématiques), d'une part, et dans **4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information** (raisonnement et synthèse, communication, éthique, et empathie), d'autre part, sous la forme de **130 questions à choix multiples** réparties le matin et l'après-midi en 2 séries de 65.

### Taux de réussite de 18,47 %

Après délibération, **641 candidat·e·s ont été proclamé·e·s lauréat·e·s** par le Jury, soit un **taux de succès de 18,47 %**. Pour décrocher leur attestation de réussite, ils et elles devaient obtenir une moyenne d'au moins 10/20 pour la partie scientifique et pour la partie relative à la communication et à l'analyse critique de l'information, ainsi qu'un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières évaluées.

Parmi les **non-résident·e·s, 57 ont obtenu les moyennes requises**. Leur nombre étant inférieur à 30 % des réussites (8,56 % pour la médecine et 13,33 % pour la dentisterie), il n'a **pas été nécessaire de procéder au classement** prévu pour respecter le contingentement fixé par le législateur pour les 2 filières et chacun·e a également été déclaré·e lauréat·e.

Un tableau détaillé reprenant la moyenne par matière, les pourcentages des candidate·s ayant atteint ou dépassé la moyenne de 8/20 par matière et la part des candidat·e·s ayant atteint ou dépassé une moyenne de 16/20 par matière figure en annexe.

### Délibération

La délibération s'est tenue en présence du Commissaire du Gouvernement chargé du contrôle du Jury. Elle a porté sur des **résultats anonymisés et agrégés**, analysés par plusieurs **experts en docimologie** à la

lumière de différents indices statistiques. Lorsque ceux-ci relevaient une incohérence statistique dans la ventilation des réponses, après délibération, le Jury a décidé, comme il est d'usage de le faire en matière de correction de QCM, de neutraliser les questions concernées au bénéfice de tous les candidat-e-s.

Le Jury a également statué en délibération sur **deux cas de suspicion de fraude rapportés** le jour de l'épreuve par les surveillants et consignés par procès-verbal.

Enfin, il a également statué sur le fait qu'un questionnaire de l'après-midi ait été erronément distribué en matinée aux candidat-e-s d'un bloc de 70 personnes. Il a constaté que la procédure prévue en pareil cas (à savoir la reprise immédiate du questionnaire, l'isolement sous surveillance des candidat-e-s durant la pause sans possibilité d'utiliser un téléphone portable et la compensation du temps consommé) a été observée dans un délai de 5 minutes et que les candidat-e-s n'ont été ni privilégié-e-s ni préjudicié-e-s du fait de la situation.

### Résultats individuels

Les candidat-e-s peuvent prendre connaissance de leur réussite ou non via leur **compte en ligne** et peuvent y consulter leurs **résultats individuels détaillés**.

« *L'objectif du Jury était de **communiquer les résultats aux candidats aussi vite que possible, avant le délai de dix jours prévu par le décret** », précise Julien Nicaise, administrateur de l'ARES, « *car nous savons à quel point l'attente est un facteur de stress supplémentaire dont les candidats et leurs proches méritent bien de pouvoir se passer* ».*

**Les 641 lauréat-e-s peuvent également télécharger leur attestation de réussite.** Pour peu qu'ils et elles remplissent bien les autres conditions d'accès à l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, ils et elles pourront ainsi **finaliser leur (ré)inscription en faculté de médecine et dentisterie**.

« **4 à 5 fois moins d'étudiants qu'en 2016-2017** »

« *641, c'est **4 à 5 fois moins que le nombre d'étudiants inscrits en première bachelier en 2016-2017** », analyse Julien Nicaise, qui confirme **des résultats « qui reflètent uniquement la performance de candidats et non quelque 'consigne' chiffrée que ce soit** ». « *Qu'ils satisfassent ou pas les exigences fédérales, ils restent **préoccupants quand on songe aux points de vue des uns et des autres sur l'avenir de l'offre de soins de santé dans la partie francophone du pays*** », conclut-il.*

**Le Jury félicite les 641 lauréat-e-s** de ce premier examen d'entrée et tient à adresser tous ses encouragements et ses vœux de succès pour la suite de leur parcours d'études à l'ensemble des candidat-e-s.

### CONTACT

Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / [benjamin.stewart@ares-ac.be](mailto:benjamin.stewart@ares-ac.be)

**L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES)** est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

**EN SAVOIR + : [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)**

## ANNEXE

### 1. MOYENNE PAR MATIÈRE, PART DES CANDIDAT-E-S AYANT ATTEINT OU DÉPASSÉ LA MOYENNE DE 8/20 PAR MATIÈRE ET PART DES CANDIDAT-E-S AYANT ATTEINT OU DÉPASSÉ UNE MOYENNE DE 16/20 PAR MATIÈRE

	MOYENNE	% / SEUIL DE RÉUSSITE	% ≥ 16/20
<b>PARTIE 1</b>			
	/20	% ≥ 8/20	% ≥ 16/20
Chimie	9,83	70,90 %	5,18 %
Biologie	12,16	85,45 %	18,25 %
Physique	5,25	27,14 %	0,46 %
Mathématiques	12,34	82,08 %	26,08 %
<b>PARTIE 2</b>			
	/20	% ≥ 8/20	% ≥ 16/20
Raisonnement	10,90	80,38 %	6,51 %
Communication	13,17	89,66 %	27,90 %
Éthique	12,07	87,44 %	14,68 %
Empathie	11,66	84,24 %	13,85 %

### 2. RÉPARTITION DES CANDIDAT-E-S PAR FILIÈRE ET PAR STATUT « RÉSIDENT / NON-RÉSIDENT » ET POURCENTAGE DE RÉUSSITE PAR CATÉGORIE

FILIÈRE	STATUT	NB CANDIDAT-E-S	RÉUSSITE	% DE RÉUSSITE
Médecine	Résident	2 523	545	21,60 %
Médecine	Non-résident	471	51	10,83 %
<b>Total médecine</b>		<b>2 994</b>	<b>596</b>	<b>19,91 %</b>
Dentisterie	Résident	363	39	10,74 %
Dentisterie	Non-résident	116	6	5,17 %
<b>Total dentisterie</b>		<b>479</b>	<b>45</b>	<b>9,39 %</b>
Médecine & dentisterie	Résident	2 886	584	20,24 %
Médecine & dentisterie	Non-résident	587	57	9,71 %
<b>TOTAL</b>		<b>3 473</b>	<b>641</b>	<b>18,46 %</b>